

Deuxième séance, mercredi 6 mai 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Comptes généraux de l'Etat pour 2008: Institutions, agriculture et forêts. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008: Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. – Rapport et comptes pour 2008: Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA). – Comptes généraux de l'Etat pour 2008: Instruction publique, culture et sport. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. – Rapport et comptes pour 2008: Office cantonal du matériel scolaire. – Comptes généraux de l'Etat pour 2008: bilan, récapitulation. – Projet de décret N° 127 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2008; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2008: récapitulation et vote final. – Rapport N° 126 relatif à la votation cantonale du 8 février 2009. – Projet de décret N° 125 relatif à l'acquisition de l'immeuble de la rue Guillaume-Techtermann 8, à Fribourg; entrée en matière, lecture des articles et vote final.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 105 député-e-s; absents: 5.

Sont absents avec justification: M^{me} et MM. Nicole Aeby-Egger, Pierre-Alain Clément, Elian Collaud, Pascal Kuenlin et Olivier Suter.

M^{me} et MM. Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Comptes généraux de l'Etat pour 2008

INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORÊTS

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. Avec des charges de 272 millions de recettes et des dépenses de 272 millions, les comptes 2008 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts bouclent avec un excédent de charges de 58,8 millions, soit une amélioration de 1,8 millions par rapport au budget. Certains centres de charges sont en augmentation, notamment le Secrétariat général, plus 120 000 francs, notamment due à un demi-poste supplémentaire qui n'était pas prévu au budget. Au Service de l'agriculture, plus 900 000 francs de charges, cela provient des subventions de la lutte contre les épizooties, 1,6 million. Cela avait fait l'objet d'un crédit

complémentaire. Dans les recettes, une augmentation de l'impôt de la diminution de l'aire agricole, plus 375 000 francs. Au Service vétérinaire, également augmentation de 100 000 francs, due aux diminutions de recettes des émoluments. D'autres centres de charges par contre sont en diminution, au Service des naturalisations moins 30 000 francs, due à une diminution de l'effectif de 1,6 équivalents plein-temps. A l'Institut de Grangeneuve, moins 200 000 francs de charges. Ici les salaires sont en augmentation, notamment due au paiement d'heures supplémentaires: il y avait plus de 7000 heures de retard à l'Institut de Grangeneuve. Dans le personnel auxiliaire, l'augmentation de 150 000 francs, c'est le personnel de restauration qui n'avait pas été prévu au budget. Et dans les recettes, plus 400 000 francs de recettes, qui proviennent de la vente de bétail, qui est due au prix élevé du porc en 2008. Service des forêts, forte diminution de 2,5 millions, due à la diminution d'effectifs, 8 équivalents plein-temps. Depuis 2000, 31 postes ont été attribués au Service des forêts. L'effectif 2009 est de 84,25 équivalents plein-temps et va se stabiliser avec la mise en place de la dernière corporation forestière en Singine. Les recettes sont en augmentation dans la vente de bois, de plus 200 000 francs, due aux prix favorables. En ce qui concerne les Préfectures, les améliorations proviennent surtout de la différence des montants budgétisés pour les amendes, les pensions de retraite et les émoluments par rapport aux comptes. Quant au Service des communes et aux vignes du Lavau et du Vully, le budget est respecté.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je n'ai pas grand chose à rajouter. M. le Rapporteur a déjà expliqué qu'il y avait eu un crédit complémentaire pour la lutte contre la BVD, la diarrhée virale des bovins, et puis la langue bleue, qui ont été déclarées épizooties à éradiquer. Donc obligation pour les cantons de prendre en charge les frais. Il faut relever ici que le canton de Fribourg, par la loi qu'il a adoptée sur SANIMA fait partie des rares cantons suisses où les détenteurs paient la moitié de ces frais, par les versements qu'ils font à la Caisse d'assurance du bétail. Dans tous les autres cantons, ces frais ont été entièrement pris en charge par les cantons eux-mêmes, qui ont eu la surprise d'avoir des factures parfois de plusieurs millions.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.